



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SYLVÈRE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Alexandra Brière-Malo directrice générale de la susdite municipalité,

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère tiendra une séance extraordinaire le 12 janvier à 19h30, à la salle municipale sise au 8378 Rang, pour l'adoption du budget pour le prochain exercice financier 2026 et le programme triennal des immobilisations 2026-2027-2028.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'année 2026, le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 et tout mode de financement d'une dépense prévue au budget.

Donné à Saint-Sylvère, ce 10 décembre 2025

Alexandra Brière-Malo  
Directrice générale et greffière trésorière

### Certificat de publication

Je, soussignée, Alexandra Brière-Malo greffière trésorière de la Municipalité de Saint-Sylvère, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à l'endroit suivant :

Site web de la municipalité de Saint-Sylvère

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Sylvère, ce 10 décembre 2025.

Alexandra Brière-Malo  
Directrice générale et greffière trésorière